



**Questions
à notre
Président
Michel
Dubuis**

En cette période d'automne, toutes les administrations publiques s'activent au chevet de l'élaboration des budgets; cette opération nécessaire tient compte des options de développement et des perspectives d'évolution des charges et des revenus.

Notre commune présente un budget équilibré prévoyant un faible excédent de charges d'environ CHF 45'000.--, après amortissements.

Nous avons posé quelques questions à notre Président, sur les chiffres arrêtés et publiés.

Peut-on qualifier notre budget d'équilibré ?

Un budget reste une projection, une estimation que l'on fait sur certaines bases connues et certaines probabilités. Il s'avère que selon les options retenues et certains imprévus, ces chiffres peuvent varier légèrement.

Pour répondre à votre question, le budget présenté peut être qualifié d'équilibré avec ce léger excédent de charges.

A noter que notre participation financière dans divers secteurs est fixée par la législation cantonale en vigueur, notamment au niveau du social et des routes cantonales. Ces chiffres nous sont directement communiqués par l'Etat du Valais.

Quels sont les postes significatifs présentant une augmentation de charges pour votre commune ?

Les postes en relation avec le personnel sont en légère augmentation. Il faut se rendre à l'évidence: notre commune vit une période charnière, où sa population est en augmentation, particulièrement la tranche d'âge «jeunes».

Cette situation démographique exige que nous nous adaptions sans cesse, tant en terme d'infrastructure que de ressources administratives. Nous devons éviter un déficit structurel. Les adaptations nécessaires se repercutent inévita-

blement sur les budgets proposés. Ainsi, le Conseil communal, après une journée de réflexion en août dernier, a pris certaines décisions: créer un poste de chef de projets et celui de préposé au tourisme et à la culture. L'effet financier de ces décisions se retrouve dans notre budget.

De même, l'ouverture du bâtiment scolaire de Moréchon II a induit des dépenses supplémentaires, liées notamment au personnel d'entretien et de maintenance.

Pour la crèche sa fréquentation atteignant un taux d'occupation de 90 % cette année, a nécessité une adaptation de l'effectif de son personnel.

Les communes doivent appliquer pour certains postes les bases légales décidées par le canton ou la confédération, c'est le cas en particulier pour la loi sur les soins de longue durée.

Son entrée en vigueur oblige les communes à participer à la prise en charge d'une partie du coût journalier dans les EMS. Pour notre commune, cela représente pour 2015 un montant de plus de CHF 200'000.--.

Il en est de même pour les coûts liés au domaine social où une facture est établie selon une clé de répartition découlant de la législation cantonale.

Ainsi, notre commune prévoit un montant de CHF 1,34 mio au budget 2015, pour lequel nous n'avons aucun pouvoir de décision. Ils englobent en particulier les prestations complémentaires AVS, l'aide aux handicapés, l'aide sociale à domicile, la contribution au fonds cantonal pour l'emploi.

Le montant total prévisible des investissements bruts, s'élève à environ 7,2 mios. Après la construction du bâtiment scolaire Moréchon 2, quels sont les chantiers importants prévus pour 2015 ?

• Je n'en citerai que quelques-uns. 2015 verra le début des travaux de la réalisation du secteur sport

[Suite page 10](#)

2	Budget 2015 de la municipalité
5	Budget 2015 de la bourgeoisie
6	Moréchon 2
7	Tourisme communal : enjeux et actions
8	Transformation de la Maison de Commune
10	Centre sportif de Oure



Lindaphoto

Budget 2015 de la municipalité

Le compte administratif du budget 2015 de la municipalité de Savièse présente un léger excédent de charges de près de CHF 45'000.-, alors que les revenus financiers sont de CHF 29.33 millions. En relation, l'excédent de charges représente 1.5 pour mille des revenus financiers. Cette situation signifie que les ressources financières de la commune sont totalement employées et que le principe d'équilibre entre ressources et emplois est bien respecté.

La marge d'autofinancement dégagée de près de CHF 5.34 millions sera insuffisante afin de financer l'ensemble des investissements nets prévus, si bien qu'un montant de de près de CHF 566'000.- devra être apporté de

manière différente que par le compte de fonctionnement. Cependant, au vu de l'excellente situation des liquidités communales, celles-ci pourront financer ce montant, ce qui évitera à la commune de recourir à un quelconque emprunt et par là même d'accroître son endettement.

Globalement, le budget 2015 de la municipalité de Savièse est bon, l'excédent des charges et l'insuffisance de financement des investissements prévus n'auront qu'une très faible influence sur le bilan communal. Au surplus, nous ne pouvons pas procéder à une comparaison avec les comptes 2013, ceux-ci ayant connu des rentrées fiscales et des amortissements extraordinaires.

Aperçu du compte administratif		Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	24'030'544.29	23'443'230.00	24'554'425.00
Revenus financiers	+ fr.	37'764'916.23	28'452'915.00	29'330'305.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	13'734'371.94	5'009'685.00	4'775'880.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	13'734'371.94	5'009'685.00	4'775'880.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'381'439.94	5'007'000.00	4'821'050.00
Amortissements complémentaires	- fr.	6'575'000.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	45'170.00
Excédent de revenus	= fr.	2'777'932.00	2'685.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	7'840'771.04	9'017'000.00	7'158'050.00
Recettes	- fr.	1'278'729.10	1'744'000.00	1'816'000.00
Investissements nets	= fr.	6'562'041.94	7'273'000.00	5'342'050.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	13'734'371.94	5'009'685.00	4'775'880.00
Investissements nets	- fr.	6'562'041.94	7'273'000.00	5'342'050.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	2'263'315.00	566'170.00
Excédent de financement	= fr.	7'172'330.00	-	-



Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2013		Budget 2014		Budget 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'387'818.39	139'793.35	2'360'230.00	129'700.00	2'405'095.00	128'200.00
1 Sécurité publique	1'520'213.75	574'908.65	1'576'880.00	654'750.00	1'563'390.00	552'940.00
2 Enseignement et formation	6'073'136.81	382'908.55	6'421'650.00	264'000.00	6'441'760.00	258'300.00
3 Culture, loisirs et culte	2'805'399.32	1'437'709.60	2'964'320.00	1'475'650.00	3'338'445.00	1'439'400.00
4 Santé	411'379.75	-	395'100.00	-	454'675.00	-
5 Prévoyance sociale	4'056'550.25	1'340'499.27	3'980'090.00	1'351'100.00	4'467'035.00	1'553'500.00
6 Trafic	7'807'556.03	890'217.40	4'588'800.00	584'500.00	4'184'590.00	704'500.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	7'664'108.80	3'361'643.50	3'882'130.00	2'976'600.00	4'126'680.00	2'983'400.00
8 Economie publique, yc services industriels	766'714.50	762'651.95	749'730.00	626'300.00	889'070.00	603'800.00
9 Finances et impôts	1'494'106.63	28'874'583.96	1'531'300.00	20'390'315.00	1'504'735.00	21'106'265.00
Total des charges et des revenus	34'986'984.23	37'764'916.23	28'450'230.00	28'452'915.00	29'375'475.00	29'330'305.00
Excédent de charges		-		-		45'170.00
Excédent de revenus	2'777'932.00		2'685.00		-	

Le compte de fonctionnement selon les tâches permet de constater la part de chaque dicastère à la constitution du budget.

Au niveau des charges, c'est le poste de l'enseignement et de la formation qui est le plus important. Celui-ci contient essentiellement la participation de la Commune au traitement du personnel enseignant (lequel n'est pas rémunéré directement par la commune) sur la base d'un coût par élève imputé par le Canton. La Commune n'a donc pas de contrôle direct sur ces montants. La prévoyance sociale est également un dicastère important, mais plus que sa part relative nous pouvons apprécier sa progression continue. L'évolution des

charges est influencée par le fonctionnement toujours plus soutenu de la crèche, de la structure intercommunale d'Accueil et de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA), ainsi que du CMS du coteau. A propos du dicastère de protection et d'aménagement de l'environnement, yc eau, égouts et déchets, à noter que par opposition aux déchets, la gestion de l'eau et son principe de tarification ne permettent pas encore l'atteinte de l'autofinancement, tel que cela doit être le cas du point de vue légal. Par rapport au budget 2014, charges et revenus progressent respectivement de 3.3% et de 3.1%, ce qui démontre une cohérence de planification.

Compte de fonctionnement selon les natures	Comptes 2013		Budget 2014		Budget 2015	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	6'742'854.33		6'877'680.00		7'410'075.00	
31 Biens, services et marchandises	7'269'710.83		7'081'200.00		7'346'140.00	
32 Intérêts passifs	351'306.33		428'100.00		343'200.00	
33 Amortissements	11'247'201.44		5'173'000.00		5'029'050.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	289'785.85		255'500.00		246'500.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'039'804.45		1'159'600.00		1'243'900.00	
36 Subventions accordées	6'662'671.35		6'501'150.00		6'721'000.00	
37 Subventions redistribuées	9'560.00		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	371'438.45		3'000.00		19'740.00	
39 Imputations internes	1'002'651.20		971'000.00		1'015'870.00	
40 Impôts		27'138'654.69		18'942'000.00		19'742'000.00
41 Patentes et concessions		527'576.51		453'500.00		538'700.00
42 Revenus des biens		601'723.30		547'215.00		545'315.00
43 Contributions		6'567'845.35		5'995'800.00		5'772'570.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		362'187.20		318'300.00		261'700.00
45 Restitutions de collectivités publiques		188'633.60		206'200.00		103'300.00
46 Subventions		997'214.75		932'900.00		1'037'650.00
47 Subventions à redistribuer		9'560.00		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		368'869.63		86'000.00		313'200.00
49 Imputations internes		1'002'651.20		971'000.00		1'015'870.00
Total des charges et des revenus	34'986'984.23	37'764'916.23	28'450'230.00	28'452'915.00	29'375'475.00	29'330'305.00
Excédent de charges		-		-		45'170.00
Excédent de revenus	2'777'932.00		2'685.00		-	

Le compte de fonctionnement par nature permet la compréhension de la constitution du budget selon les grands postes que sont les charges de personnel, de biens et services ou d'amortissements.

Les charges de personnel présentent un accroissement marqué par rapport aux comptes 2013, essentiellement en raison de l'adaptation de la structure de l'administration à la taille de la Commune. En comparaison, les

charges de biens et services, d'amortissements et de subventions accordées restent relativement stables. Les rentrées fiscales présentent toujours une tendance à la croissance, ce qui est réjouissant, mais la détermination budgétaire, eu égard à la distorsion temporelle existante entre le mécanisme de perception et la planification, est toujours faite dans le respect du principe de prudence.

Compte d'investissements

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2013		Budget 2014		Budget 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	650'000.00	-	400'000.00	-
1 Sécurité publique	52'725.85	-	65'000.00	-	70'000.00	-
2 Enseignement et formation	3'921'807.90	39'870.80	4'187'000.00	1'024'000.00	35'000.00	1'000'000.00
3 Culture, loisirs et culte	654'211.11	412'644.85	1'195'000.00	-	2'636'000.00	226'000.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	520'320.80	-	-	-	60'000.00	-
6 Trafic	1'047'764.45	554'146.00	750'000.00	-	842'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'475'234.63	237'291.00	2'050'000.00	695'000.00	2'305'050.00	560'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	148'022.55	25'776.45	90'000.00	25'000.00	200'000.00	30'000.00
9 Finances et impôts	20'683.75	9'000.00	30'000.00	-	610'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	7'840'771.04	1'278'729.10	9'017'000.00	1'744'000.00	7'158'050.00	1'816'000.00
Excédent de dépenses		6'562'041.94		7'273'000.00		5'342'050.00
Excédent de recettes						

Les investissements nets planifiés pour 2015 relèvent principalement des travaux d'agrandissement de la zone sportive et de détente de Moréchon, ainsi que de construction des paravalanches du Prabé. Quant aux recettes, le dicastère de l'enseignement et de la formation enregistre les subven-

tions cantonales liées à Moréchon 2 ainsi qu'à la construction des paravalanches précitées. Les autres investissements concernent les travaux de transformation de la maison communale, ainsi que la rénovation des routes communales.

Plan financier

Plan financier						
Résultat	Comptes	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	24'030'544	23'443'230	24'554'425	25'005'000	25'355'000	25'857'000
Total des revenus financiers	37'764'916	28'452'915	29'330'305	29'600'000	29'895'000	30'200'000
Marge d'autofinancement	13'734'372	5'009'685	4'775'880	4'595'000	4'540'000	4'343'000
Amortissements ordinaires	4'381'440	5'007'000	4'821'050	4'430'000	4'405'000	4'420'000
Amortissements complémentaires	6'575'000	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	2'777'932	2'685	-45'170	165'000	135'000	-77'000
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	7'840'771	9'017'000	7'158'050	5'475'000	4'985'000	4'815'000
Total des recettes	1'278'729	1'744'000	1'816'000	1'090'000	785'000	290'000
Investissements nets	6'562'042	7'273'000	5'342'050	4'385'000	4'200'000	4'525'000
Financement des investissements						
Report des investissements nets	6'562'042	7'273'000	5'342'050	4'385'000	4'200'000	4'525'000
Marge d'autofinancement	13'734'372	5'009'685	4'775'880	4'595'000	4'540'000	4'343'000
Excédent (+) découvert (-) de financement	7'172'330	-2'263'315	-566'170	210'000	340'000	-182'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	2'777'932	2'685	-45'170	165'000	135'000	-77'000
Fortune nette	25'387'266	25'389'951	25'344'781	25'509'781	25'644'781	25'567'781
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-

Le plan financier ci-dessus est une aide à la conduite et à la planification financière selon un rythme quadriennal. Selon les projections établies, à l'horizon 2018 le principe d'équilibre sera annuellement respecté. Le compte de fonctionnement dégagera une marge d'autofinancement annuelle de près de CHF 4.5 millions qui, bon an mal an, permettra le

total financement des investissements nets planifiés. Si toutefois le recours à des sources externes à la Commune était nécessaire, l'incidence sur la fortune nette de la Commune resterait marginale. Ces observations sont toutefois à considérer avec prudence au vu de l'incertitude macroéconomique déterminant l'évolution des rentrées fiscales.

Bourgeoisie

Aperçu du compte administratif		Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	54'658.70	107'120.00	91'320.00
Revenus financiers	+ fr.	107'352.65	99'900.00	103'320.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	7'220.00	-
Marge d'autofinancement	= fr.	52'693.95	-	12'000.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	7'220.00	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	52'693.95	-	12'000.00
Amortissements ordinaires	- fr.	107'614.50	105'000.00	90'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	54'920.55	112'220.00	78'000.00
Excédent de revenus	= fr.	-	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	68'614.50	100'000.00	50'000.00
Recettes	- fr.	-	-	-
Investissements nets	= fr.	68'614.50	100'000.00	50'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	7'220.00	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	52'693.95	-	12'000.00
Investissements nets	- fr.	68'614.50	100'000.00	50'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	15'920.55	107'220.00	38'000.00
Excédent de financement	= fr.	-	-	-

Le budget 2015 de la bourgeoisie prévoit une marge d'autofinancement de CHF 12'000.-. Compte tenu des amortissements ordinaires relativement importants de CHF 90'000.-, le compte de fonctionnement dégagera un excédent de charges de CHF 78'000.-. Les investissements nets sont budgétés à un montant

de CHF 50'000.- et concernent des travaux à réaliser aux alpages.

Compte tenu de la marge d'autofinancement précitée, une insuffisance de financement de CHF 38'000.- sera corrigée par un apport communal selon le compte courant entre les deux entités.



Bâtiment Moréchon 2 - Mise en service

Le lundi 18 août, lors de la dernière rentrée, le nouveau bâtiment du centre scolaire nommé « Moréchon 2 » a ouvert officiellement ses portes et a été investi par les élèves et les enseignants. Parmi ses occupants permanents, on compte 144 élèves répartis comme tel :

- 5 classes de 1H (1e enfantine) à 4H (2P) (anciennes classes du bâtiment communal de St-Germain)

- 1 classe de 6H (4P) et 1 classe de 7H (5P)

« Moréchon 2 » est un bâtiment dernier cri qui offre les infrastructures nécessaires au bon développement éducatif des élèves et au confort des enseignants. Outre les salles de classe, plusieurs aménagements ont été pensés :

- 1 salle d'activités créatrices et manuelles
- 1 salle d'informatique de 24 postes
- 1 salle de musique
- 1 grande salle d'étude
- 1 salle d'appui
- 1 salle des maîtres

La nouvelle salle de gymnastique représente, elle aussi, un atout majeur du centre scolaire. Celle-ci est occupée par toutes les classes enfantines et primaires des villages ainsi que par les classes de Moréchon. Un aménagement à disposition des sociétés locales, fortement apprécié comme indiqué par exemple par les équipes de unihockey et de badminton qui l'occupent régulièrement pour leurs entraînements.

Découverte et inauguration

Le samedi 23 août, c'est avec joie et dans la convivialité que la commune a invité ses habitants à la découverte de cette nouvelle aile. Une journée portes-ouvertes qui a accueilli de nombreux visiteurs et qui a permis de récolter des premières impressions généralement très positives.

Le 5 septembre, la commune a inauguré officiellement « Moréchon 2 » en présence de nombreux invités. La partie officielle se déroule sous l'intervention de trois orateurs importants qui ont entouré ce projet : Katia Ritz, architecte, Michel Dubuis, Président de la Commune et Oskar Freysinger, Conseiller d'Etat, chef du département de la formation et la sécurité.

La partie festive était assurée par les élèves de Moréchon qui ont proposé différentes prestations. Ainsi, l'inauguration a pu être rythmée par les tambours des écoles, la fanfare des écoles, sous la direction d'Eddy

Debons et par un chant d'ensemble interprété par tous les élèves, écrit par Rémy Dubuis et dirigé par Eddy Debons, professeur de musique.

Une journée qui s'est terminée par l'intervention de Marius Dumoulin, Directeur des écoles et ses chaleureux remerciements à la commune de Savièse et à ses autorités pour cette superbe réalisation.

Premières impressions

Après plus de deux mois de mise en service, c'est avec enthousiasme que Marius Dumoulin, Directeur des écoles, dresse un premier bilan positif. La réalisation du bâtiment ainsi que les locaux fonctionnels permettent aux élèves et aux enseignants d'évoluer dans un cadre moderne qui suscite l'engouement général.



Tourisme communal : enjeux et actions

La commune de Savièse, par l'intermédiaire de sa commission «Promotion économique et tourisme» et en collaboration avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) à Sion, a lancé à l'automne 2013 un projet afin de définir les lignes directrices et un plan d'actions en matière touristique.

Située à proximité d'importantes stations de remontées mécaniques, la commune de Savièse possède tout autant d'atouts paysagers, sociaux et construits à mettre en évidence, dans le sens d'un tourisme doux et diversifié. Les structures existantes ont fourni leurs preuves au fil du temps, mais il est nécessaire qu'elles évoluent et s'adaptent au contexte touristique et politique actuel. Ainsi, de la concertation de l'ensemble des acteurs du tourisme saviésan, le contour de deux actions prioritaires a été dessiné par la FDDM :

- *Professionnalisation des structures touristiques communales,*
- *Meilleure visibilité de l'office du tourisme.*

Le Conseil communal est conscient des enjeux du tourisme saviésan, de la nécessité de le positionner clairement dans le créneau du tourisme doux en usant de manière sensée des avantages existants, tout en le dotant d'outils performants mais adaptés aux spécificités locales. Ainsi, il a été décidé la constitution d'un groupe de travail ad hoc devant déterminer tant le profil d'un délégué au tourisme communal que les futures structures de fonctionnement, le tout en fonction des caractéristiques légales prochainement en vigueur selon la nouvelle loi sur le tourisme.

Quant aux infrastructures, d'entente avec le comité de la SD, l'Office du Tourisme se déplacera prochainement au second étage de la maison de commune, ce qui permettra un fonctionnement commun avec le nouvel espace d'exposition qui sera aménagé et améliorera la collaboration avec l'administration communale. A moyen terme, il est toutefois envisagé d'intégrer l'Office du Tourisme au projet de construction sur «l'ancien terrain de football», ceci afin de le situer au cœur de la commune. Cependant, le tourisme d'été à Savièse est actuellement concentré dans la région de Binii, grâce au très important effet de levier du Torrent-Neuf. Ainsi, afin de capter l'ensemble du potentiel touristique qui s'y développe, de la concrétiser et de le redistribuer dans la commune, le Conseil communal entend doter l'endroit d'une part d'une structure d'accueil mobile (office, sanitaires), et d'autre part d'une borne de vidange sanitaire, d'eau et d'électricité à disposition des camping-cars.

Dans la continuité de développement de son tourisme doux, le Château de la Soie sera le prochain édifice majeur du Valais central à retrouver de sa superbe. Sur la base des résultats d'une étude scientifique à dessein, le Conseil communal envisage de



mettre en œuvre les travaux nécessaires à la revitalisation du site.

Savièse a donc pris le virage du tourisme doux, la commune entend ainsi se positionner comme un acteur majeur du centre du Valais, sans oublier cependant les possibles collaborations déjà engagées avec les communes de l'Adret.

Lindaphoto



Transformation de la Maison de Commune

Après une première étape réalisée en 2011 qui avait permis de rationaliser l'activité administrative et de créer pour les citoyennes et citoyens un meilleur accès au guichet et plus de confidentialité, la Maison de Commune continue sa métamorphose. Aujourd'hui, une page s'est tournée et la Maison de Commune s'est vidée de ses classes qui ont rejoint le centre scolaire de Moréchon. Ainsi, depuis l'été, des travaux se déroulent à l'intérieur de la Maison de Commune. Ceux-ci dureront jusqu'aux premiers jours de l'été 2015. Durant toute cette période, tous les services seront assurés comme d'ordinaire. Ces travaux consistent à réaménager les différents niveaux de la Maison de Commune afin de réorganiser la fonctionnalité de celle-ci et de développer deux nouveaux étages consacrés principalement à la culture et au tourisme.

Migration du Service Financier

Le service financier s'est développé cette dernière année avec notamment l'embauche de plusieurs collaborateurs afin de satisfaire aux besoins croissants de la Commune, ce qui l'amène à se retrouver actuellement à l'étroit dans ses locaux. Ainsi, l'un des premiers changements consistera en une réaffectation du service financier au deuxième étage de la maison, dans des bureaux mieux adaptés à ses besoins. La police municipale et le juge de commune investiront pour leur part les locaux libérés par le service financier et seront ainsi plus facilement accessibles au rez-de-chaussée.

Le bureau du Président de Commune et le secrétariat communal ne subiront aucun changement et resteront au premier étage.

De nouveaux espaces dédiés à la culture

La collection communale, constituée d'œuvres des peintres de l'École de Savièse (Ernest Biéler, Alfred Rehfois, Henri van Muyden, Paul Virchaux, etc) et d'artistes en lien avec la Commune de Savièse (Albert Chavaz, Fernand Dubuis, Isabelle Tabin-Darbellay, etc), fait partie des atouts culturels majeurs de la Commune. Afin de mieux mettre en valeur cette richesse culturelle inestimable, des transformations sont prévues au dernier étage pour augmenter la surface d'exposition (environ 230 m²) et en améliorer l'accès. Ceci permettra à la fois d'aérer la présentation des œuvres exposées actuellement et de faire découvrir de nouvelles toiles, issues de la réserve de tableaux de la Commune ou de nouvelles acquisitions.

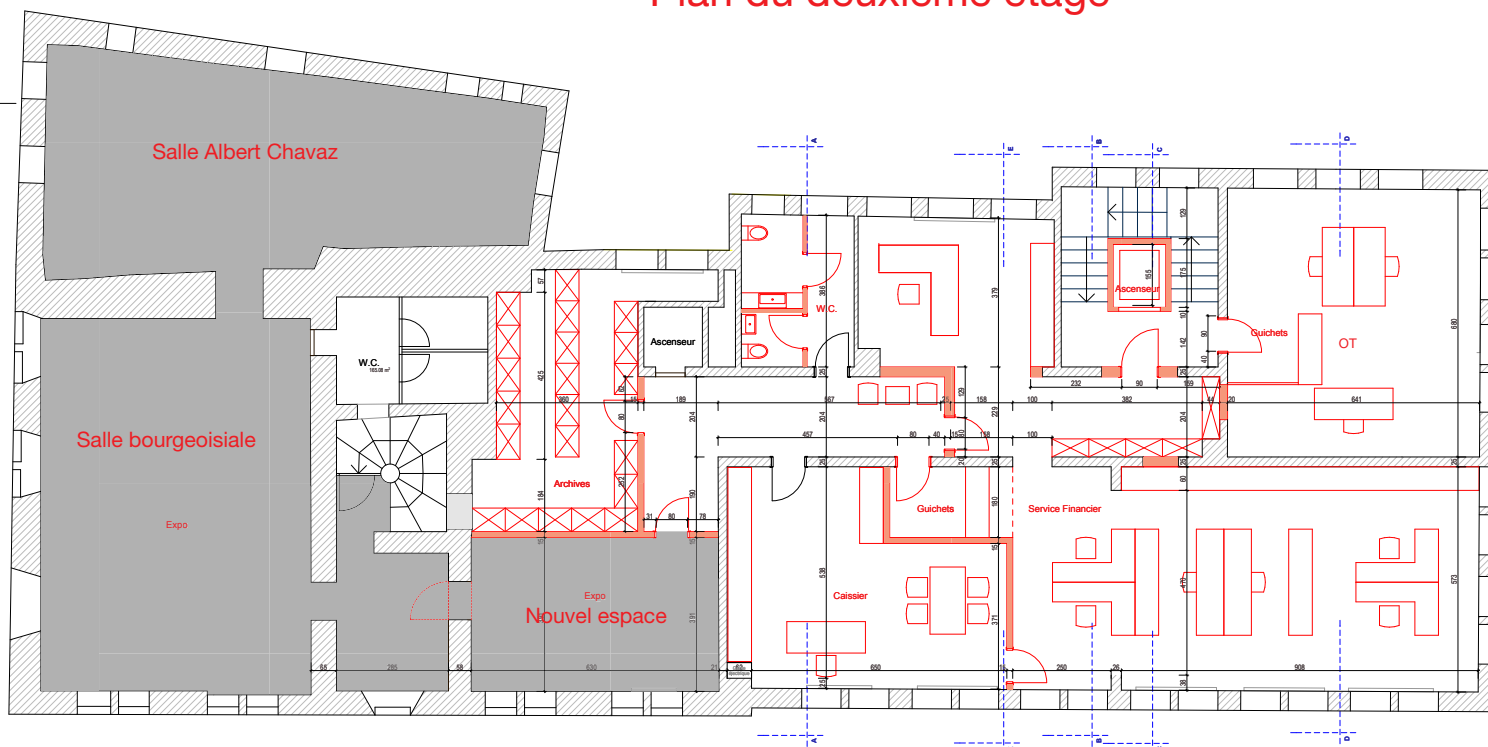
Lindaphoto



Ont participé à la rédaction des articles : Le groupe de rédaction La commission des finances

Le responsable de la commission «Promotion économique et tourisme» Le responsable de la commission des sports

Plan du deuxième étage



En outre, un espace du deuxième étage sera consacré à la mise en valeur du patrimoine saviésan. Une place significative dans la bâtisse principale de la Commune qui accueillera également des souvenirs et œuvres de différentes personnes ayant marqué la vie et l'histoire de notre communauté. Vous pourrez notamment y trouver des réalisations de Fernand Luyet, Basile Luyet ou Christophe Favre.

Ces transformations sont également l'occasion d'effectuer une mise à niveau de l'organisation de la gestion culturelle de la Commune et de développer des actions de médiation culturelle (visites guidées, acti-

vités scolaires, etc) mieux coordonnées et plus visibles que ce qui se fait à l'heure actuelle.

L'Office du Tourisme gagne le centre de St-Germain

Suite à diverses consultations et à de nombreuses réflexions sur la place du tourisme à Savièse, la décision a finalement été prise de repositionner physiquement l'Office du Tourisme au centre de St-Germain. L'intégration des bureaux de l'Office du Tourisme dans la Maison de Commune apporte de nombreux avantages : une plus grande visibilité, une meilleure proximité

opérationnelle avec l'administration communale et la possibilité de développer des synergies plus efficaces avec le domaine de la culture. L'Office du Tourisme situé au deuxième étage de la Maison de Commune permettra en effet une interaction optimale avec les activités liées à l'exposition communale.

Pendant la durée des travaux de réaménagement, si malgré toutes les précautions prises des désagréments devaient apparaître, l'administration communale fait appel à votre compréhension et vous remercie d'ores et déjà de votre patience.

Brèves

UTILISATION D'ENGINS PYROTECHNIQUES

Nous rappelons à notre population, en vue des fêtes de fin d'année que notre règlement de police mentionne à son article 48 : « À l'occasion de la fête nationale et du nouvel an, une autorisation générale est délivrée sauf raison de force majeure. »

Selon l'ordonnance cantonale concernant les mesures préventives, chacun doit prendre les mesures de prudence indispensables pour éviter un incendie ou une explosion lorsqu'il emploie de la chaleur de la lumière ou d'autres sortes d'énergie, tout particulièrement du feu, des flammes ouvertes et lorsqu'il utilise des

matières et des marchandises, machine, appareils etc. présentant un danger d'incendie. Rappel des consignes de sécurité :

Feux de catégorie 4 (Feux professionnels)

Les feux de catégorie 4 doivent être tirés par un artificier avec permis et en possession des autorisations requises délivrées par la Commune de Savièse et le bureau des armes de la Police cantonale.

Feux de catégorie 1 à 3 (Feux trouvés dans les commerces et grandes surfaces)

Les consignes résident principalement dans le respect des distances de sécurité. Celles-ci sont mentionnées sur l'emballage de chaque

produit. L'âge autorisé pour le maniement de ces engins est aussi spécifié sur le produit. Merci de vous tenir à ces informations.

RESPECT DES RÈGLES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Après avoir privilégié la prévention ces derniers mois, les autorités communales et la police municipale procèdent désormais à l'application stricte des sanctions prévues en cas de non-respect des règles applicables sur le domaine public, notamment en ce qui concerne la circulation routière et la gestion des déchets. La répression se fait en particulier au moyen d'amendes d'ordre.

Projet centre sportif de Oure

Dans le courant de l'année 2013 naissait l'idée au sein du conseil communal de réaménager la déchèterie du terrain de Oure. Nous imaginions alors un agrandissement de la zone sportive actuelle afin de subvenir aux besoins sans cesse croissants de notre commune et de ses sociétés sportives.

Cette idée est apparue suite à plusieurs réflexions et discussions de l'Exécutif communal incluant tout d'abord un réaménagement de la rue du Stade, un besoin urgent de rénovation de notre ancien terrain de football et de ses vétustes gradins et infrastructures ainsi que d'une nécessité d'assainir la décharge de Oure dans les meilleurs délais suite à une étude de terrain et à la demande du Canton du Valais.

La commission des sports a travaillé sur une première esquisse réalisée dans le courant de l'année 2013 par un bureau d'urbanisme afin d'imaginer les possibilités d'aménagement de ce terrain. S'en suivirent plusieurs séances de discussions au sein du Conseil communal ainsi que des rencontres avec les sociétés sportives locales afin de présenter ce nouveau projet et d'en évaluer les besoins exacts.

Dans ce projet, il est prévu notamment l'aménagement d'un terrain de football en surface synthétique qui remplacera

l'ancien terrain situé en dessous de la salle paroissiale, ainsi qu'un second terrain aux dimensions plus restreintes afin de répondre aux besoins du FC Savièse et plus particulièrement de ses jeunes recrues dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Malgré tout cette zone ne sera pas uniquement dédiée au football. L'aménagement prévoit également un terrain de beach-volley, un skate-park, une piste finlandaise et une zone de détente et

de jeux, ouverte à toute la population. Nous étudions aussi la possibilité d'intégrer à ce terrain et, dans la mesure du possible, un espace dédié au vélo ainsi qu'un mur de grimpe.

En résumé c'est un projet multi sportif, un espace de rencontre pour toute la population et un atout pour notre commune de regrouper nos amis sportifs dans un même espace afin de créer un lieu accueillant pour toute la population.



Questions à notre Président Michel Dubuis

Suite de la première page

et détente de Oure. Cette première étape englobera l'aménagement d'un terrain de football et d'un terrain d'entraînement, de même qu'un bâtiment regroupant vestiaires, cantine, locaux de dépôts. Dans cette page (ci-dessus), des détails de ce projet vous sont proposés.

A noter que, dès que les terrains seront opérationnels, la construction du centre médical et commercial débutera à proximité de la salle paroissiale, sur l'ancien terrain de football. A cet effet, un concours vient d'être lancé, il englobera également le réaménagement et la redéfinition de la rue du Stade.

- L'aménagement de la décharge du Pécolet est également prévu en 2015. Après avoir rempli toutes les exigences légales et les études nécessaires en matière environnementale, nous avons enfin reçu l'autorisation du canton. S'agissant d'un site reconnu pollué, la procédure

a été longue et délicate. Ces travaux vont nécessairement perturber le fonctionnement de notre déchetterie, la population sera informée sur la manière dont les déchets seront réceptionnés durant la durée des travaux.

- La maison de commune connaîtra un remodelage qui a déjà débuté. Avec le départ des classes, le deuxième étage sera affecté essentiellement au service financier et au bureau de l'office du tourisme, les combles à un espace d'exposition supplémentaire permettant une réelle mise en valeur de notre patrimoine. Dans les pages précédentes, quelques esquisses vous sont proposées.

- Nos investissements portent également sur la fin des travaux du Torrent-Neuf, un aménagement de la place de Binii, comme point de départ de diverses destinations touristiques.

Les thèmes qui sont développés dans ce Savièse informations vous donnent un aperçu détaillé et complémentaire sur les projets prévus en 2015.